

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 769

présenté par

Mme Serre, M. Bazin, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Seitlinger,
M. Kamardine, Mme Dalloz, Mme Corneloup, M. Gosselin, M. Juvin, M. Le Fur,
Mme Alexandra Martin, M. Portier, M. Ray, Mme Tabarot, Mme Valentin, M. Brigand,
Mme Anthoine, Mme Gruet, M. Thiériot et M. Boucard

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« patriotiques »

insérer les mots :

« en y associant le correspondant défense aux activités du Souvenir français »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On constate malheureusement la baisse du nombre d'anciens combattants lors des cérémonies patriotiques et les communes ont de plus en plus de difficulté pour trouver des porte-drapeaux et accueillir les jeunes générations aux regroupements patriotiques.

Cet amendement a pour objectif d'associer le Correspondant Défense aux activités du Souvenir Français pour permettre de revitaliser les cérémonies patriotiques.